



## Avis d'imposition sur permis de construire

Par **marc**, le **29/04/2008** à **15:28**

bonjour,

en aout 2007 j'ai déposé un permis de construire auprès de la mairie de la ville où je réside pour la création d'une pièce au dessus du garage de mon pavillon.

après accord de la municipalité j'ai procédé à la pose de 2 fenêtres de toit.

A ce jour les travaux concernant cette pièce se limitent à la pose de ces 2 fenêtres de toit. cette surface n'est donc pas isolée ni habitable.

le trésor public m'a envoyé un courrier courant décembre 2007 m'informant de règlement de taxe concernant la taxe locale d'équipement, la taxe dep ....

ces taxes exigibles sont à verser en 2 échéances en février 2009 puis en août 2010.

suis-je redevable de cette taxe alors que cette pièce n'est pas encore utilisable?

à quoi correspond cette taxe?